

A retourner
avant vendredi
15 mars 2013

PRÉPARATION AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS 2013

DOSSIER D'INSCRIPTION

Catégorie B

A REMPLIR PAR L'AGENT

1 DESCRIPTIF DE LA PRÉPARATION CHOISIE

ATTENTION : TOUTES LES RUBRIQUES SONT À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT. TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ.

Lieu de formation souhaité ☐ Lille ou ses environs ☐ Valenciennes ou ses environs ☐ Dunkerque ou ses environs
☐ Arras ou ses environs ☐ Boulogne-sur-Mer ou ses environs

☐ Concours interne ☐ Concours externe ☐ 3ème Concours ☐ Examen professionnel

Désignation du concours ou examen professionnel préparé :

2 IDENTIFICATION DU CANDIDAT (Merci de bien vouloir écrire lisiblement et en majuscules)

Mme / M - Nom : Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :/...../..... Lieu : Département :

Adresse personnelle :

Code postal : Commune :

N° de téléphone : Domicile : Portable :

Professionnel : Ligne directe :

(indiquez obligatoirement un numéro de téléphone où l'on peut vous joindre en cas d'urgence)

Adresse e-mail :@.....

Diplôme le plus élevé :

Niveau d'étude : ☐ sans ☐ CEP ☐ BEPC ☐ CAP ☐ BEP ☐ BAC ☐ BAC+2 ☐ BAC+3 ☐ BAC+4 ☐ BAC>+4

Aménagement d'épreuves : Pour les candidats en situation de handicap, veuillez joindre, à ce dossier, un document officiel

Souhaitez-vous un aménagement d'épreuve ☐ oui ☐ non

Veuillez préciser l'aménagement souhaité sur papier libre et le joindre au présent dossier d'inscription.

A REMPLIR PAR LA COLLECTIVITE

3 SITUATION ADMINISTRATIVE DU CANDIDAT

L'agent de votre collectivité est-il : (une seule réponse possible)

☐ Stagiaire ☐ Titulaire ☐ Contractuel ☐ Contrat d'apprentissage ☐ Autre Date de fin de contrat :/...../.....

Grade : Fonction :

Date d'entrée dans la fonction publique territoriale :/...../..... Service :

Collectivité employeur : SIRET :

Adresse :

Code postal : Commune :

Nom du responsable de formation :

Téléphone : Fax : E-mail :@.....

préparation concours B

filière technique

☐ Technicien territorial (choisir une spécialité dans le tableau ci-dessous)

Pour quel concours ? ☐ Concours interne ☐ Concours externe ☐ 3ème concours

Quelle spécialité ?	1 ☐ Bâtiment Génie civil	2 ☐ Réseaux, voiries et infrastructures	3 ☐ Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	4 ☐ Aménagement urbain et développement durable
	5 ☐ Déplacement et transports	6 ☐ Espaces verts et naturels	7 ☐ Ingénierie, informatique et système d'information	8 ☐ Services et interventions techniques
	9 ☐ Métiers du spectacle	10 ☐ Artisanat et métiers d'art		

☐ Technicien territorial principal 2 ème classe (choisir une spécialité dans le tableau ci-dessous)

Pour quel concours ? ☐ Concours interne ☐ Concours externe ☐ 3ème concours

Quelle spécialité ?	1 ☐ Bâtiment Génie civil	2 ☐ Réseaux, voiries et infrastructures	3 ☐ Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	4 ☐ Aménagement urbain et développement durable
	5 ☐ Déplacement et transports	6 ☐ Espaces verts et naturels	7 ☐ Ingénierie, informatique et système d'information	8 ☐ Services et interventions techniques
	9 ☐ Métiers du spectacle	10 ☐ Artisanat et métiers d'art		

filière médico-sociale

- ☐ Assistant socio-éducatif
- ☐ Educateur de jeunes enfants
- ☐ Infirmier de classe normale

Concours externe



filière sécurité

☐ Chef de police municipale

Pour quel concours ? ☐ Concours interne ☐ Concours externe ☐ 3ème concours

filière sportive

☐ Educateur principal des activités physiques et sportives

Pour quel concours ? ☐ Concours interne ☐ Concours externe ☐ 3ème concours



plus d'information

www.cnfpt.fr

rubrique "se former"

puis "la préparation aux concours et examens professionnels"

préparation examen professionnel B

filière administrative

☐ Rédacteur principal 2ème classe promotion interne ¹

☐ Rédacteur principal 2ème classe avancement de grade ²

PAS DE TEST

☐ Rédacteur principal 1re classe avancement de grade ²

PAS DE TEST

filière médico-sociale

☐ Educateur chef de jeunes enfants avancement de grade ²

PAS DE TEST

filière animation

☐ animateur principal 2ème classe promotion interne ¹

☐ animateur principal 2ème classe avancement de grade ²

PAS DE TEST

☐ animateur principal 1re classe avancement de grade ²

PAS DE TEST

filière culturelle

☐ Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2ème classe promotion interne ¹

☐ Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2ème classe avancement de grade ²

PAS DE TEST

☐ Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1re classe avancement de grade ²

PAS DE TEST

filière artistique

☐ Assistant de l'enseignement artistique principal 2ème classe avancement de grade ²

PAS DE TEST

☐ Assistant de l'enseignement artistique principal 1re classe avancement de grade ²

PAS DE TEST

filière sécurité

☐ Chef de service de police municipale promotion interne ¹

1. La promotion interne est le passage d'un cadre d'emplois à un autre cadre d'emplois (ex : de catégorie B vers la catégorie A).
2. L'avancement de grade est le passage d'un grade à un autre à l'intérieur d'un cadre d'emplois (ex : de Rédacteur à Rédacteur principal).

Le DIFP (Droit individuel à la Formation Professionnelle)

Désignation du concours ou examen professionnel préparé :
.....

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Mme / Mlle / M - Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu :

Adresse personnelle :
.....
.....

Code postal : Commune :

Collectivité employeur :

Fonction :

Si la demande d'inscription est faite dans le cadre du Droit Individuel à la Formation Professionnelle (DIFP), merci de bien vouloir compléter les rubriques suivantes pour que ce bulletin ait valeur de convention entre l'agent territorial et son employeur.

CARACTERISTIQUES DU DIFP UTILISE POUR CETTE ACTION

Nombre d'heures capitalisées par l'agent avant l'actionHeures

Nombre d'heures DIFP mobilisées pour l'actionHeures

Le cas échéant, nombre d'heures demandées par anticipation du droitHeures

Le cas échéant, nombre d'heures devant être réalisées et indemnisées hors temps de travailHeures

La demande actuelle d'utilisation du DIFP ☐ est la première ☐ fait suite à un premier refus

1 jour de formation = 6 heures

Par la présente, l'agent et l'autorité territoriale confirment leur accord sur le choix et les modalités de l'action de formation ci-dessus mentionnée.

Nom :

Prénom :

Date :

Signature du représentant de la collectivité autorisé à signer la présente convention

Signature de l'agent territorial

Informations générales

1 Conditions d'accès

La préparation aux concours et examens professionnels est réservée aux agents territoriaux, titulaires, stagiaires ou contractuels qui rempliront à l'issue de la préparation, les conditions pour se présenter aux concours et examens professionnels. Les agents et leur collectivité devront procéder à cette vérification auprès des services concours concernés.

Une seule inscription par an est autorisée.

Toutes les préparations aux concours sont ouvertes aux agents emplois-aidés et apprentis sous réserve de l'accord et de la prise en charge de la formation par la collectivité. La participation journalière s'élève à 80 euros.

2 Modalités d'inscription

Les dossiers d'inscription complétés et signés devront parvenir impérativement à la délégation Nord - Pas-de-Calais **avant le vendredi 15 mars 2013 dernier délai.**

Aucune inscription ne sera enregistrée en préparation aux concours et examens professionnels sans l'accord de la collectivité. Toutes les rubriques du dossier d'inscription devront être obligatoirement renseignées y compris le numéro de téléphone personnel. En effet, il est quelque fois impératif de pouvoir joindre les stagiaires de manière urgente (cours annulés ou reportés par exemple). Il vous est fortement conseillé de conserver une copie du dossier afin de vous rappeler les spécialités et/ou options choisies. Pour tout complément d'information (règlement, cursus...), consultez le site internet de la délégation Nord - Pas-de-Calais : www.cnfpt.fr
Il est rappelé qu'une inscription à la préparation ne vaut pas inscription aux concours ou examens professionnels.

3 Tests de positionnement

Des tests de positionnement sont organisés pour certains concours ou examens (ne sont pas concernés ceux portant la mention PAS DE TEST). Les tests sont obligatoires, aucune dispense ne sera accordée. Ils se dérouleront entre le **lundi 13 et le vendredi 17 mai 2013**. Les résultats d'orientation seront adressés au stagiaire et à la collectivité par courrier dans le courant du mois de juillet 2013.

4 Organisation

Les préparations seront mises en place sous réserve que les concours et examens soient programmés et sous réserve d'effectifs suffisants. Les périodes de formation seront déterminées en fonction des dates de concours. La formation se présente sous forme de modules d'enseignement ; il est donc important de choisir à bon escient la catégorie de concours (interne, externe, 3ème concours) et l'épreuve ou spécialité si elles vous sont demandées dans le dossier.

Toute précision quant aux dates d'inscription à un concours ou examen professionnel, aux conditions d'accès, aux épreuves et aux programmes peut être obtenue sur les sites Internet suivants :

- Centre de gestion du Nord - www.cdg59.fr
- Centre de gestion du Pas-de-Calais - www.cdg62.fr

5 Le DIFP - Droit Individuel à la Formation Professionnelle

Les préparations aux concours et examens professionnels sont éligibles au DIFP. Rappel : 20 heures/an par agent. Si la demande d'inscription est faite dans le cadre du DIFP, merci de bien vouloir compléter les rubriques de la page 4 pour que ce dossier ait valeur de convention entre l'agent territorial et son employeur.

6 Frais annexes

Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement ne sont pas pris en charge par le CNFPT.

7 Pièces à joindre

5 étiquettes autocollantes libellées à vos noms et adresse personnelle.

Je certifie avoir pris connaissance des informations générales de la préparation aux concours et examens professionnels contenues dans la "Charte d'engagement de la préparation aux concours et examens professionnels" et m'engage à les respecter. J'ai pris note que je dois m'inscrire au concours ou à l'examen professionnel choisi auprès des centres organisateurs.

L'agent,
le
Signature

Le chef de service,
le
Signature

Le service formation,
le
Signature

Le Maire ou le Président,
le
Cachet et signature

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

5/6

**RETOUR DES DOSSIERS IMPÉRATIVEMENT POUR LE VENDREDI 15 MARS 2013 DERNIER DÉLAI AU CNFPT
10 RUE MEUREIN - BP2020 - 59012 LILLE CEDEX**